

REGLEMENT DU TRAIL DE LA PISTE DES LUCIOLES 2018

1- La piste des lucioles est une course pédestre nature, balisée, organisée par l'association N. S. A. (Nature Sport Attitude) de Mont Près Chambord, le samedi 08 septembre 2018, en nocturne avec un départ à partir de 17h30 pour les courses gratuites pour les jeunes et un autre à partir de 20h45 (35 Km) puis 21h00 (18 km) et enfin pour le dernier à 21h15 (7 km).

2- La course principale, le trail se déroulera sur une distance de 35 km environ en individuel (à partir de la catégorie espoir). Une course nature de 18 km (à partir de junior) et une autre, la découverte de 7 km (à partir de cadet) seront également organisées dans l'esprit trail.

Les courses pour enfants seront gratuites : éveil d'athlétisme à 17h30: 1 km maximum PAS DE CLASSEMENT établi pour cette course, poussins 1.5km maximum, benjamins et minimes à 17h50 : 2,50 km maximum.

3- Les concurrents courent en autonomie sur des chemins et sentiers balisés, mais non éclairés, la lampe frontale est obligatoire, ainsi qu'un sifflet pour le 35 km et le 18 km. Une réserve d'eau de 500 ml est obligatoire sur le 35 km et fortement conseillée sur le 18 km, puisque deux seuls ravitaillements liquides sont prévus sur le circuit du 35 km, et un sur le 18 km.

Un contrôle de l'équipement obligatoire pourra être effectué avant le départ de la compétition. L'absence de lampe à tout moment de l'épreuve, constatée par l'organisation entraînera une disqualification du concurrent, l'absence de sifflet entraînera une pénalité de 10 mn à rajouter au temps officiel. Pour le 7 km seule la lampe est obligatoire.

4- Tracé en forêt, les organisateurs se réservent le droit, en fonction d'impératifs de dernière minute (météorologie défavorable, vents violents, orage, ...) de modifier tout ou une partie du circuit, voire d'annuler l'épreuve. Dans ce dernier cas aucun remboursement ne sera exigible, les concurrents seront inscrits gratuitement pour l'épreuve 2019.

5- La remise des dossards s'effectuera le samedi 08 septembre de 14h00 à 20h30, dans la salle des vallées proche du stade de football de Mont Près Chambord et de la mairie.

6- Pour des raisons de sécurité et de règlement O.N.F., les accompagnateurs en VTT, extérieurs à l'organisation ne sont pas autorisés, de même que nos amis les chiens. Seuls les vététistes accrédités par l'organisation, ouvriers, serre-fils ou débaliseurs sont autorisés sur la compétition.

7- Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la compagnie d'assurance GROUPAMA garantissant leur responsabilité civile. Néanmoins, les concurrents reconnaissent lors de leur inscription le risque lié à une telle épreuve de nuit sur des sentiers. En cas d'accident, les licenciés FFA sont assurés par leur fédération. Les coureurs non licenciés devront produire, à l'inscription un certificat médical d'aptitude à la course à pied en compétition ou à l'athlétisme datant de moins d'un an le jour du départ (loi du 23 mars 1999, art.6) **et ils devront s'assurer personnellement**. Les mineurs devront présenter une autorisation parentale.

7.bis- Toute personne s'inscrivant sans certificat médical à jour, ou ne comportant pas les mentions demandées par les textes de lois, ou encore incapable de fournir son certificat médical le jour J, ne pourra en aucun cas ne prétendre à un remboursement de son engagement.

8- Les concurrents s'engagent à courir propre et dans l'esprit trail. Donc aucun déchet ne sera toléré sur le parcours, tout concurrent laissant sur celui-ci un emballage, se verra pénalisé de 15 mn sur son temps officiel par tout membre de l'organisation qui lui aurait demandé de le ramasser ou l'ayant surpris à le jeter volontairement. La nature est fragile, préservons là, à notre échelle...

9- Les droits d'inscriptions sont fixés, selon la date de réception de l'engagement :
- jusqu'au 7 septembre sur notre site internet , 14€ pour les coureurs participants au 35 km, 12€ pour le 18 km et 10 € pour le 7 km. **Les inscriptions papiers sont closes le 6 septembre date de réception ET devront être obligatoirement accompagnées d'un certificat médical ou de la licence valide le jour de l'épreuve sans quoi l'inscription ne sera pas prise en compte.** Tout coureur ayant envoyé son inscription par courrier même complète mais non reçue par l'organisation le 6 septembre dernier délai devra s'acquitter sur place du tarif majoré alors en vigueur.

- à partir du 9 septembre et sur place jusqu'à 20 h 30: 17€ pour les coureurs du 35 km, 15€ pour le 18 km, et 13€ pour le 7 km.

Pour les inscriptions sur internet, les tarifs 14, 12, 10 € sont maintenu jusqu'au vendredi 07 septembre 21h30. Sur internet, des frais limités à 1€ pour les 3 courses sont à la charge du participant.

Les 3 courses nocturnes sont limitées à 300 participants par course. Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée et que si elles sont complètes : bulletin correctement rempli, règlement et certificat médical conforme. Toutefois pour ce dernier, le concurrent pourra indiquer le présenter le jour de la course. S'il ne le présente pas, il ne pourra pas participer à la compétition et aucun remboursement ne pourra être demandé à l'organisation. Une licence FFA, FFTRI, Ufolep course à pied en compétition valide pour la saison 2018-2019 est acceptée.

Les courses pour enfants sont toutes gratuites et le certificat médical est également obligatoire pour participer. En 2018 toutes les inscriptions aux courses enfants se feront sur place au moins 30 mn avant le départ de la course. Les enfants devront être munis d'une autorisation parentale et d'un certificat médical de moins d'un an, autorisant la course à pied en compétition.

10- Un briefing, avec les dernières consignes aura lieu 10 mn avant le départ de chaque l'épreuve.

11- Classements et récompenses : Un classement scratch sera établi pour chaque épreuve.

Pour le trail 35 km, les récompenses seront attribuées aux 3 Premiers scratches individuels hommes et les 3 premières femmes. Pour cette épreuve, seront également récompensés, les premiers de chaque catégorie, sans toutefois cumuler avec le classement individuel scratch. Pour les courses 18 km et 7 km, au scratch les 3 premiers hommes, les 3 premières femmes ainsi que le premier de chaque catégorie seront récompensés sans cumul possible

avec le scratch (junior, espoir, senior, master homme et femme). Les 3 premiers cadets (7 km) hommes et femmes seront également récompensés.

12- La course de 35 km est autorisée à partir de la catégorie espoir (nés en 1998 et avant), tel que le stipule les règlements FFA. Le 18 km est autorisé à partir de la catégorie junior (nés en 2000 et avant) et le 7 km à partir de la catégorie cadet (nés en 2002 et avant). Les courses pour enfants sont autorisées : pour les minimes (2003/2004), pour les benjamins (2005/2006), et pour les poussins (2007/2008), pour les éveils d'athlé (2009-2011).

13- Droit à l'image : Toute inscription implique que les photos sur lesquelles vous figurez puissent être utilisées par l'association Nature Sport Attitude ou tout autre média auquel l'organisation aurait transmis des photos.

Les photos pourront être publiées dans des prospectus, tout document promotionnel et sur le site internet <http://lapistedeslucioles.com>

14- Le fait de s'engager implique l'accord et le respect de ce règlement, ainsi que des conditions de course sur sentier la nuit, en connaissance des risques de blessures possibles. Dans ce cas le concurrent s'engage à ne pas poursuivre l'organisation.

15- Aucun remboursement d'engagement ne pourra être demandé, s'il n'est pas justifié par un certificat médical attestant de l'incapacité physique du concurrent. Toute demande devant être réceptionnée par l'organisation avant le 09 septembre 2018 par mail ou par courrier. Ce remboursement s'effectuera minoré de 3€ correspondant aux frais administratifs engagés par l'association pour le coureur.

Dans tous les cas (blessures, absences, certificat manquant...) , les dossards ne sont pas transmissibles. Une pièce d'identité pourra être exigée au retrait du dossard.